

8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles Fonction publique



Attention, ce document n'est pas un bulletin de vote !

Voter CGT, c'est essentiel
POUR DONNER AUX FUTUR·ES ÉLU·ES LES MOYENS

de défendre les droits et intérêts collectifs de toutes et tous les agent·es statutaires et contractuel·es pour un meilleur service public, du local au national.

- Augmentation des traitements/salaires par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 2000 euros brut ;
- Instauration du temps de travail à 32h00 ;
- Création d'emplois statutaires ;
- Retraite à 60 ans maximum avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois ;
- Mise en oeuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Abrogation du jour de carence ;
- Intégration des primes dans le traitement indiciaire ;
- Doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière ;
- 10% du temps de travail consacrés à la formation professionnelle ;
- Financement du CNFPT à 3% ;
- Développement des Comités d'Activités Sociales et Culturelles (CASC).

AU CST

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Je vote la CGT
POUR DES REPRÉSENTANT·ES QUI INTERVIENDRONT

pour de meilleures conditions de travail et sur les questions qui nous concernent tous et toutes et plus particulièrement sur :

- l'organisation, le fonctionnement des services (restructurations, transferts et privatisations, temps de travail...);
- les questions relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- le régime indemnitaire (RIFSEEP...);
- la formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle ;
- l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.

Ne pas jeter sur la voie publique

LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022, UN SEUL TOUR DE SCRUTIN, CHAQUE VOIX COMPTE !



www.cgtservicespublics.fr

8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles Fonction publique



**Pour nos carrières,
nos rémunérations,
nos retraites.**



JE VOTE
la
cgt



**Pour des élu-es
engagé-es
à nos côtés.**

Attention, ce document
n'est pas un bulletin de vote !

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Droits sociaux et aide pour la contribution aux défis environnementaux et climatiques

- Augmentation de la part employeur du ticket restaurant ;
- Une aide véritablement incitative aux transports doux ;
- La prise en charge à 100% des abonnements transports ;
- Une véritable réflexion à la pratique du télétravail dans notre collectivité : le TLT déterminé par les missions véritablement télé-travaillables non pas par les métiers ;
- Une indemnité vélo
- L'attribution d'une prime transport pour les agent-e-s obligé-e-s de prendre leur véhicule ;
- Pérennité du restaurant administratif ;
- Révision plus favorable pour l'accès au chèques vacances.

Temps de travail

- Suppression des jours (congrés payés ou RTT) imposés dans l'année par l'employeur ;
- De nouveaux jours de congés payés pour les aidants familiaux (ascendant-e-s ou descendant-e-s).

Santé au travail

- Un passage systématique tous les ans à la médecine du travail pour tous les agent-e-s ;
- Un réel plan de prévention contre les Risques Psycho-Sociaux (RPS) ;
- L'embauche de psychologues etc ... pour compléter le service santé au travail.

Egalité professionnelle

- Véritable diagnostic de la part de la collectivité sur ce sujet ;
- Une multiplication des formations proposées autour du sexisme dans le milieu du travail ;
- La mise en œuvre d'un plan d'action ambitieux sur ce sujet ;
- Un véritable plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui passe par la mise en place immédiate d'une protection des victimes et des sanctions pour les agresseurs.

Rémunération et effectifs

- Revalorisation salariale des métiers à prédominance féminine ;
- Mise en place par le département d'une vraie GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences avec l'ouverture spécifique département de concours ;
- L'arrêt des suppressions de postes et arrêts des redéploiements aveugles ;
- Remplacement systématique des postes vacants ;
- Embauche systématique de titulaires sur des postes permanents.